

**21RES16****DISTANCIÉL**

PILOTAGE ET GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

# LE CADRE LEGAL DES SAAD

## Contexte

Acteurs majeurs du maintien à domicile, les services d'aide et d'accompagnement se trouvent soumis à diverses obligations réglementaires et notamment depuis la loi ASV qui a imposé à tous les services le régime du CASF, permettant ainsi une protection uniforme des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des familles fragiles. Ainsi s'impose à eux, le cahier des charges national des SAAD : comment transformer cette obligation et l'ensemble de ses outils en véritable promoteur des droits des personnes accompagnées ? Comment en saisir toutes les opportunités d'amélioration et d'efficacité du service proposé ? Comment dialoguer avec les pouvoirs publics ?

## Objectifs / Compétences visées

- Comprendre les apports de la loi ASV
- Obtenir des clés pour dialoguer avec les pouvoirs publics
- S'approprier les outils du cahier des charges
- Améliorer en continu l'accompagnement et le respect des droits des usagers.

## Contenu

- Les évolutions issues de la loi ASV**
  - Alignement de la réglementation pour tous les SAAD exerçant les activités relevant du droit d'option
  - Application et phase transitoire
- Le dialogue avec les pouvoirs publics**
  - La tarification par le Conseil Départemental
  - Réponse à un AAP à l'appui de cas concrets
  - Le CPOM : exemples et échanges
  - L'évaluation du service : comment bien s'y préparer ?
- Les modalités d'accompagnement des personnes par les SAAD**
  - Les outils de la loi 2002-2 : de l'écrit à l'application quotidienne
  - Du cadre d'intervention général des SAAD à l'accompagnement individuel : des processus à évaluer et à questionner

### Date - Lieu

26 novembre 2021 - 9h00 - 12h00

### Classe virtuelle

### Durée

0.5 j. - 3 heures

### Tarif

145 € - Adhérent  
190 € - Non-adhérent

### Public

Salariés ou bénévoles nouvellement arrivés dans le secteur ou souhaitant actualiser ses connaissances

Groupe minimum de 4 personnes et maximum de 15 personnes

### Pré-requis

Aucun

Disposer d'un ordinateur avec connexion internet et son. Note sur l'assistance technique et lien de connexion transmis en amont

### Méthodes et moyens pédagogiques

Animation en visio-conférence via l'outil Teams  
Alternance de présentation et d'échanges collectifs. Support transmis aux participants.  
Assistance technique et pédagogique

### Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.

En cours de formation, des temps de questions/réponses, puis en fin de formation, un questionnaire, permettront à l'intervenant.e d'évaluer les acquis.

Une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.

Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Une évaluation post formation est adressée au prescripteur afin d'évaluer la progression des stagiaires dans l'exercice de leurs fonctions.

### Intervenant.e

Angélique THERON, conseillère technique Autonomie, Politiques du grand âge et domicile à l'URIOPSS Occitanie

Le contenu de la formation s'adapte en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable